

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 158-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.869

Déposée le: 30.08.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 04.09.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

Mise en oeuvre des mesures EOS par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS 2014), le Grand Conseil s'est rangé aux propositions du Conseil-exécutif en adoptant un certain nombre de mesures d'économie à la Direction de la santé et de la prévoyance sociale également. Parmi ces mesures, on compte notamment les deux suivantes

1. Réduction du budget des services de sauvetage de 5 pour cent par an à compter du 1^{er} janvier 2014, soit de 1,3 million de francs.
2. Suppression de 60 postes aux institutions psychiatriques cantonales ; économie de 2,5 millions de francs en 2014 et à partir de 2015, de 5 millions de francs par année.

Au moment où le Conseil-exécutif a proposé ces mesures d'économie, il était selon les estimations de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) possible de les mettre en œuvre selon ce calendrier. Or on peut lire dans le rapport du Conseil-exécutif sur le budget 2015 et dans les comptes rendus des médias à ce sujet, que le Conseil-exécutif ou la SAP

se refusent désormais à mettre en œuvre ces décisions du Grand Conseil alors qu'ils les ont eux-mêmes proposées.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il vrai que la réduction du budget des services de sauvetage de 1,3 million de francs à compter du 1^{er} janvier 2014 n'a pas été mise en œuvre ?
2. Si oui, pourquoi ?
3. Le Conseil-exécutif a-t-il l'intention de mettre la mesure en œuvre plus tard ?
4. Si oui, à quel moment ?
5. Ou est-il vrai comme l'affirment les médias que les coûts des services de sauvetage vont même augmenter, contrairement à ce qu'avait décidé le Grand Conseil ?
6. Est-il vrai que le Conseil-exécutif n'a pas encore traduit en faits la suppression de 60 postes dans les cliniques psychiatriques, qui devait rapporter 5 millions de francs ?
7. Si oui, pourquoi ?
8. A quel moment le Conseil-exécutif prévoit-il de faire entrer en vigueur la décision du Grand Conseil concernant la réduction du personnel des institutions psychiatriques ?
9. Ou le Conseil-exécutif pense-t-il ignorer la décision du Grand Conseil et ne pas mettre en œuvre du tout cette mesure d'économie ?

Motivation de l'urgence

Dans la perspective du processus budgétaire 2015, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et le Conseil-exécutif prévoient manifestement d'ignorer une mesure d'économie décidée par le Grand Conseil. C'est pourquoi il est urgent de clarifier ce point.